

Image not found or type unknown



Levée d'une Curatelle simple

Par **Monos**, le **22/04/2016** à **11:59**

Je suis sous curatelle simple et je pense que je n' en ai plus besoin.
Si je comprends bien, cette curatelle peut être levée car mon curateur a des honoraires élevés et m'empêche de régler mes dettes.

Que pouvez vous me conseiller.
Je vous souhaite une bonne réception
M. Le Brun